

**SÉANCE DU LUNDI 05 JUILLET 2021**

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 58  
En exercice : 58  
Ayant pris part à la délibération : 50  
- Présents : 45  
- Pouvoirs : 5

**Date de convocation :**

Mardi 29 Juin 2021

**Affichage effectué le :**

13 juillet 2021

**Mise en ligne le :**

13 juillet 2021

**OBJET :**

-Délibérations prises par le  
Bureau communautaire  
décisionnel de la Communauté  
d'Agglomération Hérault  
Méditerranée sur délégation :  
compte rendu au Conseil  
Communautaire

**N° 003648**

**Question N°29 à l'O.J.**

Rubrique dématérialisation : 5.2 Fonctionnement  
des Assemblées

**L'an deux mille vingt et un et le lundi cinq juillet à dix-huit heures.**

Le Conseil Communautaire d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Palais des Congrès Cap d'Agde Méditerranée), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

**Présents :**

**ADISSAN** : M. Patrick LARIO représenté par Mme Véronique MOULIERES. **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Eve ESCANDE, M. Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Françoise MEMBRILLA, Mme Chantal GUILHOU, M. François PEREA, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Nadia CATANZANO. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Marie-Laure LLEDOS, M. André ALBERTOS, Mme Simone BUJALDON. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN, Mme Virginie DORADO. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Philippe AUDOUI. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD, Mme Jocelyne BALDY. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE), M. Jean-Marie BOUSQUET, Mme Danièle AZEMAR, M. René VERDEIL. **PINET** : M. Gérard BARRAU. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE, M. Olivier CABASSUT.

**Absents Excusés :**

**AGDE** : M. Ghislain TOURREAU, M. Thierry DOMINGUEZ. **PÉZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER. **SAINT-HIBÉRY** : Mme Joséphine GROLEAU. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Sandrine MAZARS, Mme Pascale GENIEIS-TORAL.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE** : Mme Véronique REY donne pouvoir à M. François PEREA, Mme Sylviane PEYRET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. André FIGUERAS donne pouvoir à M. Thierry NADAL. **PÉZENAS** : Mme Aurélie MIALON donne pouvoir à M. Armand RIVIERE.

**Secrétaire de Séance** : M. Stéphane PEPIN-BONET

**Rapporteur** : Gilles D'ETTORE

**RECU EN PREFECTURE**

Le 08 juillet 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210705-D00364810-DE

- ✓ VU la délibération n°3220, en date du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;
- ✓ VU la délibération n°3222, en date du 11 juillet 2020 et la délibération n°3232 en date du 21 juillet 2020 portant élection des 15 Vice-Présidents ;
- ✓ VU la délibération n°3224, en date du 11 juillet 2020 portant élection des autres membres du Bureau communautaire ;
- ✓ VU la délibération du Conseil Communautaire n°3281 du 21 juillet 2020 portant sur la délégation de pouvoir de l'organe délibérant au Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été amené à prendre des délibérations dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée par l'Organe délibérant par délibération du 21 juillet 2020 afin de faciliter le fonctionnement courant de l'EPCI.

Les membres du Conseil Communautaire sont amenés à prendre acte de l'ensemble des délibérations prises par le Bureau communautaire au cours de la séance du 21 juin 2021 dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Communautaire au Bureau communautaire.

<b>BUREAU DÉCISIONNEL DU 21 JUIN</b>		
<b>DÉLIBÉRATIONS</b>		
<b>THÈME</b>	<b>N° de l'acte</b>	<b>Intitulé de l'acte</b>
<b>Mobilités</b>	<b>N°003609</b>	<p>Transport des classes du territoire intercommunal vers les équipements aquatiques communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention constitutive d'un groupement de commandes composé des communes d'Adissan, Aumes, Bessan, Castelnaud de Guers, Caux, Cazouls d'Hérault, Florensac, Lézignan-la-Cèbe, Montagnac, Nézignan l'Evêque, Nizas, Pinet, Pomerols, Portiragnes, Saint-Pons de Mauchiens, Saint-Thibéry, Tourbes et Vias.</li> <li>- Lancement de la consultation sous forme de procédure adaptée d'un marché à bons de commande.</li> </ul> <p>A titre de dérogation pendant la fermeture pour travaux de la piscine de Pézenas, le marché permettra à certaines communes de se rendre dans des centres aquatiques hors du territoire communautaire.</p>
<b>Espaces naturels</b>	<b>N°003610</b>	<p>Attribution d'une subvention de 36 000 € et approbation de la convention d'objectifs 2021 entre la CAHM et l'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature des pays d'Agde (ADENA) qui définit les rapports et les obligations respectives de chacun dans le cadre de la gestion du Bagnas.</p>
<b>Ingénierie aquatique et risques</b>	<b>N°003611</b>	<p>Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Fleuve Hérault - approbation du nouveau plan de financement prévisionnel pour la période 2021-2024 couvrant les tranches de travaux 3,4 et 5 d'un montant total de 683 079, 90 € TTC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil départemental de l'Hérault :136 615,98 € (20 %)</li> <li>- Autofinancement : 546 463,92 € (80 %)</li> </ul>
	<b>N°003612</b>	<p>Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau de la Basse Vallée de l'Hérault portant sur les ruisseaux de l'Ardaillon, des Courredous, le chenal du clôt de Vias ainsi que sur leurs affluents - modification du plan de financement couvrant les tranches 3,4 et 5 pour la période 2022-2025 d'un montant total de 139 153,07 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FEDER : 20 394,52 € (14,6 %)</li> <li>- Région Occitanie : 10 197,28 € (7,8 %)</li> <li>- Autofinancement : 108 561,27 € (77,7 %)</li> </ul>
	<b>N°003613</b>	<p>Demande de subventions dans le cadre du suivi de l'évolution de la faune dans le cadre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau de la Basse Vallée de l'Hérault :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Départements de l'Hérault : 6 456 € (20 %)</li> <li>- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse :1 200 € (3,71 %)</li> <li>- Autofinancement : 24 624 € (76,29 %)</li> </ul>
<b>Politique de la Ville</b>	<b>N°003614</b>	<p>Construction de la digue rapprochée de Portiragnes-plage - modification du plan de financement des missions pré-opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FEDER : 86 969,75 € (20 %)</li> <li>- Etat, au titre du FPRNM : 119 954,25 € (27,50 %)</li> <li>- Région Occitanie : 87 105,00 € (20 %)</li> <li>- Département de l'Hérault : 54 391,00 € (12,5 %)</li> <li>- CAHM : 87 105,00 € (20 %)</li> </ul>
	<b>N°003615</b>	<p>Attribution de subventions au titre du Contrat de ville 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 000 € à la Ville d'Agde pour l'action « Truck Famille » : bus itinérant équipé en matériel de puériculture, de jeux... qui s'installe dans l'espace public, devant les établissements scolaires dans un esprit convivial type food truck.</li> <li>- 3 000 € à l'association ADENS pour l'action « Oka, le camion trait d'union des quartiers » : projet de médiation itinérante qui fait trait d'union des quartiers qui s'inscrit dans la continuité des actions menées en 2020 et en réponse à la demande sociale.</li> </ul>

Politique de la Ville	N°003616	<p>Conventionnement auprès de la Banque des territoires et de la Région dans le cadre de la labellisation « CAMPUS CONNECTÉ » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention PIA type signée entre la collectivité et la Banque des Territoires.</li> <li>- Convention de reversement avec ses partenaires bénéficiaires (l'Université Paul Valéry).</li> <li>- Accord de consortium co-signé par l'ensemble des partenaires du projet et retourné à l'Opérateur dans les quatre mois suivant la signature de la convention.</li> </ul>
Filières et productions	N°003617	<p>Hameau agricole de Saint-Thibéry - attribution du lot 1 d'une superficie de 1 770 m<sup>2</sup> à monsieur AFONSO Julien, selon les conditions du bail à construction suivantes, le loyer pour ce lot se découpera en deux parties ; le prix à terme étant de 70 800 € HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un loyer principal formant la contrepartie du bail : le bail à construction est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 0,83 € HT (soit 1€ TTC) sur 18 ans,</li> <li>- Un supplément de loyer à valoir sur la vente du terrain par le bailleur : 40 € HT/m<sup>2</sup> qui sera versée au bailleur par le preneur sur toute la durée du bail suivant un calendrier préétabli.</li> </ul>
	N°003618	<p>Approbation de la convention cadre 2021-2025 entre la CAHM et la Chambre Agriculture de l'Hérault. Les enjeux défendus conjointement aux travers de ce partenariat sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver le foncier et encourager l'installation d'agriculteurs.</li> <li>- Favoriser une alimentation de proximité et de qualité et valoriser les productions locales.</li> <li>- Adapter les exploitations agricoles au changement climatique et contribuer à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.</li> </ul>
Politique de la Ville	N°003619	<p>Au titre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Délinquance (CISPD), attribution d'une subvention de 3 250 € au Comité d'Education pour la Santé (CODES 34) dans le cadre de la mise à disposition du bus info pour les interventions durant la période estivale qui s'adressent à tous les publics concernés par les problématiques de conduites addictives, en milieu festif sur la station du Cap d'Agde.</p>

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président*

- **PREND ACTE** des Délibérations prises par le Bureau communautaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

**Le Président  
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#